



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

auxiliaires de vie scolaire

Question écrite n° 21125

Texte de la question

M. Jérôme Guedj attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les moyens mis en oeuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, en particulier au regard des enfants en situation de handicap, généralement accompagnés par un auxiliaire de vie scolaire (AVS). Il souhaite tout particulièrement insister sur les difficultés posées, à moyens constants, par le rallongement des pauses entre les deux demi-journées. Hors de ces temps de classe, comment les enfants en situation de handicap seront-ils pris en charge ? Il rappelle qu'aujourd'hui, les auxiliaires de vie scolaire sont en nombre très insuffisant et qu'il n'est pas rare qu'il faille attendre les vacances de fin d'année pour que le poste ouvert soit effectivement rempli ; que leur volume horaire est très généralement de 20 heures hebdomadaires maximum alors que l'actuel projet prévoit 24 heures en classe hors temps de pause ; que le statut précaire sans véritable formation de ces auxiliaires rend difficile un recrutement de qualité alors que les situations de handicap justifient un très fort niveau de qualification. Il l'interroge donc sur les mesures envisagées pour que les enfants en situation de handicap ne soient pas les oubliés du plan de refondation de l'école, et en particulier de la réforme des rythmes scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Guedj](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21125

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2988

Question retirée le : 6 mai 2014 (Fin de mandat)